

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2024

---

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Rejeté

## SOUS-AMENDEMENT

N° AS1585

présenté par

M. Neuder, rapporteur

à l'amendement n° AS752 de M. Le Gac

-----

### APRÈS L'ARTICLE 5

I. – À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« des articles 151 *septies* et 238 *quindecies* »

les mots :

« de l'article 151 *septies* ».

II. – Supprimer les alinéas 6 et 7.

III. – À la fin de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« 42 *septies* du même code »

les mots :

« L. 136-3 du code de la sécurité sociale ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement corrige des références pour donner aux amendements AS752, AS951 et AS1225 une base juridique exacte et donc la pleine effectivité de la volonté de leurs auteurs.